
DONNER AUX ENFANTS LES MOYENS DE POURSUIVRE LEURS ÉTUDES, ÇA FAIT AUSSI PARTIE DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

Montréal, le 3 septembre 2010 – Tout comme la retraite, les études postsecondaires exigent aussi une bonne planification, et la Banque Laurentienne recommande fortement aux familles d'épargner dans le cadre du Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ).

Créé par le gouvernement fédéral, le REÉÉ est un programme d'épargne conçu pour aider les familles à financer les études postsecondaires de leurs enfants, petits-enfants, des membres de la famille ou de leurs amis. Un adulte peut également cotiser à un REÉÉ afin de financer ses propres études. Le cotisant au régime (le souscripteur) verse des cotisations, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par personne, pour ainsi générer des revenus. Le régime est enregistré afin que ces revenus soient à l'abri de l'impôt. À ceux-ci s'ajoute une subvention versée par le gouvernement fédéral. La totalité du revenu généré dans un REÉÉ croît à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré. Au moment d'entreprendre ses études, le bénéficiaire pourra donc profiter d'un montant substantiel pour acquitter divers frais reliés à ses études.

Les frais de scolarité de l'avenir, une dépense difficile à évaluer

Dans un contexte où l'option de dégel progressif des frais de scolarité est discutée sur la place publique, il devient difficile d'évaluer ce que représenteront ces frais à moyen terme, et encore plus à long terme. D'après Ressources humaines et Développement social Canada, dans une quinzaine d'années, les frais pour quatre années d'études supérieures (cégep et université) coûteront 55 500 \$, et même plus de 83 600 \$ si l'étudiant vit hors de la résidence familiale.

Si ces perspectives semblent restreindre les études postsecondaires uniquement aux familles bien nanties, l'avantage du REÉÉ est qu'il procure une subvention appelée SCEE (subvention canadienne pour l'épargne études) versée par le gouvernement fédéral. Quelque soit le revenu familial, la subvention sera de 20 % jusqu'à concurrence de 500 \$ par année. Toutefois pour les familles à revenus modestes, celle-ci peut représenter jusqu'à 40 % de la cotisation admissible annuelle soit 2 500 \$. D'autres formes de subvention existent au fédéral soit le BEC (bon d'études canadien) et au provincial l'IQÉÉ (incitatif québécois à l'épargne études). Donc, avec un investissement dans un REÉÉ, avant même que les épargnes n'aient généré un sou de revenu, un certain montant est ajouté grâce aux différents programmes de subvention.

Investir d'abord dans un REÉÉ, un REER ou un CÉLI?

« Plusieurs clients de la Banque Laurentienne nous demandent s'il est plus avantageux d'investir dans leur REÉR ou dans un REÉÉ, explique Guylaine Dufresne, directrice, Planification financière à la Banque Laurentienne, région Nord-ouest du Québec. Tout d'abord, les deux régimes ont des objectifs totalement différents : le premier est pour la retraite tandis que le second est pour les études des enfants. Toutes les façons d'épargner sont bonnes si elles suivent un objectif établi. Cependant, ma suggestion serait de commencer à cotiser à un REER car la cotisation est déductible d'impôt et le montant d'impôt ainsi économisé pourrait aller dans un REÉÉ. »

Quant au CÉLI, peut-il remplacer le REÉÉ? « À mon avis, non, répond Guylaine Dufresne, car le CÉLI a la même caractéristique que le REÉÉ, c'est-à-dire que les revenus sont à l'abri de l'impôt mais en cotisant au CÉLI plutôt qu'au REÉÉ, on se prive des différentes subventions énumérées précédemment. »

Les planificateurs financiers de la Banque Laurentienne suggèrent souvent aux grands-parents de cotiser aussi aux REÉÉ de leurs petits-enfants. Les grands-parents veulent aider financièrement mais veulent également avoir un certain contrôle sur l'utilisation des sommes qu'ils donnent. En cotisant aux REÉÉ de leurs petits-enfants, ils s'assurent d'investir dans l'avenir de ceux-ci.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et à son accessibilité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca